

Paix et sécurité mondiales

Passons à la question de savoir si en finançant cet institut public avec les deniers du contribuable le gouvernement ne nuirait pas aux instituts privés.

M. Stevens: Êtes-vous au courant de la correspondance échangée entre les leaders?

M. Blaker: Le député de York-Peel me demande si je suis au courant de la correspondance échangée entre les leaders des partis. Je suis au courant de la teneur de ces lettres et je sais que le problème y a été soulevé. Le très honorable député de Yellowhead a déclaré que la création d'un véritable Institut pour la paix et la sécurité risquait de compromettre les dons faits par les particuliers aux diverses institutions privées dans le pays. Le député de York-Peel doit tout d'abord admettre que le gouvernement a déjà accru ses subventions à deux de ces institutions privées. Ensuite, il est évident que la mission de cet institut, telle qu'établie dans le projet de loi, consiste entre autres à conclure des contrats avec des institutions privées, afin que celles-ci reçoivent des fonds supplémentaires pour faire effectuer par les meilleurs spécialistes les meilleures recherches possibles.

J'ai bien envie de me rasseoir, et je vais donc terminer mon discours. Ma conclusion sera simple, je suppose. Il est regrettable que les députés de l'opposition officielle n'aient pas été en mesure de nous expliquer de façon claire et simple pourquoi ils ne veulent pas permettre le renvoi du projet de loi au comité. Ils se sont déclarés en faveur du principe sous-jacent à la mesure. Alors pourquoi n'agissent-ils pas en conformité de ce principe?

M. le vice-président: A l'ordre. Y a-t-il des questions ou des commentaires? Poursuivons le débat. La parole est au député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour).

M. Kilgour: Monsieur le Président . . .

M. Stevens: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: La parole est au député de York-Peel (M. Stevens) qui souhaite faire un rappel au Règlement.

M. Stevens: Monsieur le Président, je croyais que vous permettriez que l'on interroge le député qui vient de terminer son discours. J'espérais moi-même pouvoir lui poser une question.

M. le vice-président: La présidence a demandé si les députés souhaitaient interroger le député ou faire des observations. Mais personne ne s'est levé. La présidence a donc décidé de faire reprendre le débat et deux députés ont alors demandé la parole. Toutefois, le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) n'a pas commencé à parler.

M. Kilgour: Monsieur le Président, je cède volontiers ma place à mon collègue.

M. le vice-président: Il cède donc son tour au député et nous revenons à la période de questions et d'observations, prévue par le Règlement.

M. Stevens: Monsieur le Président, je remercie les députés de leur courtoisie. Le député de Lachine (M. Blaker) a déclaré qu'il lui avait été donné d'examiner les lettres qui avaient été échangées par le premier ministre (M. Trudeau), le chef de l'opposition officielle (M. Mulroney) et, je suppose, le chef du Nouveau parti démocratique. Lui a-t-on révélé, au cours de ces pourparlers, qui le gouvernement comptait nommer à la direction du conseil d'administration de ce nouvel institut? A-t-il une idée de qui pourraient être les administrateurs?

M. Blaker: Monsieur le Président, je réponds non aux deux questions. J'ajouterai, pour la gouverne du député de York-Peel et à l'intention de tous les députés qu'il ressort nettement de la correspondance que le premier ministre et le gouvernement ont proposé aux deux partis d'opposition la tenue de consultations concernant le choix des administrateurs.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'ai une brève observation à faire, après quoi je poserai une ou deux questions au député. Celui-ci semble avoir eu énormément de difficultés à saisir la position, que je qualifierais de claire et nette, exprimée par les porte-parole de notre parti, mes collègues les députés de York-Peel et de Yellowknife. Le député a eu du mal à comprendre nos graves préoccupations en ce qui touche l'indépendance et la responsabilité financière de cet institut.

A un certain moment, il m'a proposé en quelque sorte de m'engager au nom de notre parti à permettre que la question soit renvoyée au comité, après quoi il serait disposé à discuter. J'apprécie cette offre. Elle montre qu'il est très raisonnable.

Le député n'ignore pas que le premier ministre et le chef de l'opposition officielle ont échangé passablement de correspondance à propos non seulement de ce projet de loi mais aussi du libellé d'une résolution concernant une initiative de paix qui doit être étudiée à la Chambre. Si la négociation touchant cette résolution aboutit, nous pourrions alors nous entendre. Toutefois, en ce qui concerne l'Institut pour la paix, le chef de l'opposition a fait des propositions précises et cherché à obtenir l'accord du premier ministre sur ces modifications, mais en vain.

Le secrétaire parlementaire est-il en mesure d'accepter les modifications qui ont été proposées par écrit, voire débattues à la Chambre, ou prétend-il encore qu'il faut renvoyer la question au comité afin qu'elle y soit étudiée, sans que le gouvernement ne prenne aucun engagement?

M. Blaker: Monsieur le Président, afin que tout soit bien clair, je précise que le leader parlementaire du parti conservateur me demande de m'engager à ce que les observations, les propositions ou les idées énoncées par le chef de l'opposition officielle, conformément à la correspondance qu'ont échangée les chefs des trois partis à la Chambre et qu'il me faudra relire, seront acceptées automatiquement à titre de propositions d'amendement au comité. Est-ce bien ce que me demande le député?